

*Pouvoir d'emprunt*

est-ce là un pauvre programme? Je vous le redemande, est-ce là un pauvre programme?

**M. Lapierre:** C'est un pauvre programme.

**M. Epp (Provencher):** C'est un pauvre programme?

**M. Lapierre:** Et les divorcés, et les célibataires?

**M. Hnatyshyn:** Pourquoi n'avez-vous rien fait vous-mêmes?

**M. Epp (Provencher):** Que dire du crédit d'impôt-enfant? Il est versé aux familles à faible revenu.

**Mme Copps:** Vous allez l'abolir de toute façon.

**M. Epp (Provencher):** Tel n'est pas le cas.

**Mme Copps:** C'est ce que vous avez dit dans votre mémoire.

**M. Epp (Provencher):** Monsieur le Président, je ne devrais pas répondre à la député de Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps), car quand on va à la chasse à l'éléphant, on ne suit pas les pistes d'un lièvre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Epp (Provencher):** Monsieur le Président, que dire du régime d'assistance publique du Canada, est-ce un programme qui s'adresse aux pauvres?

**M. Lapierre:** Oui, parce que les gens doivent . . .

**M. Epp (Provencher):** J'entends les libéraux dire que, en raison de la nature de ces programmes, ils les élimineraient. Eh bien, nous n'en ferons rien parce que nous voulons venir en aide aux moins fortunés.

Je veux dire à la Chambre et aux Canadiens une autre chose que j'ai dite le 15 novembre, mais qui, de toute évidence, doit être répétée. Permettez-moi enfin de consigner au compte rendu certaines remarques que j'ai faites lors du débat sur l'Adresse, sur l'universalité et sur la façon de procéder, mais que je n'ai pas eu le temps de terminer.

A cette époque, j'ai proposé deux définitions possibles de l'universalité. L'une pourrait être que tous les programmes sociaux soient fournis à tout le monde, indépendamment des besoins. Les tenants de cette définition, s'il y en a, doivent se rendre compte qu'ils ne défendent pas l'universalité, étant donné qu'elle n'existe pas, sauf dans les trois programmes que j'ai mentionnés dans mon discours du 15 novembre. Le SRG et les allocations aux conjoints sont deux programmes pour lesquels l'admissibilité est fondée sur les besoins.

Une autre définition de l'universalité pourrait consister à fournir le même niveau de prestation, après impôt, à tous les prestataires. Les partisans de cette définition ne doivent pas oublier qu'il n'y a pas d'universalité dans cette définition. La progressivité de l'impôt, que personne ne remet sérieusement en question, autant que je sache, fait que les prestations sont imposées à un taux plus élevé pour ceux à haut revenu que pour les plus petits salariés.

Par conséquent, nous voulons donner aux Canadiens la possibilité d'avoir des consultations avec eux, car nous estimons que c'est la meilleure façon de parvenir à la bonne décision. Vous pourriez prétendre, monsieur le Président, que la consultation est dangereuse. Elle l'est si l'on admet que l'on est les seuls à avoir les bonnes réponses et si l'on a peur que quelqu'un

d'autre nous propose une réponse supérieure. Eh bien, monsieur le Président, ce sera avec plaisir que j'accepterai les bonnes réponses des Canadiens. J'espère que, au cours de ce processus de consultation, les députés nous en donnerons aussi. Je les étudierai. Par contre, je ne tiendrai pas compte des pseudo-réponses visant uniquement à marquer des points politiques immédiats.

**M. Hnatyshyn:** De travestir la vérité.

**M. Epp (Provencher):** Je ne tiendrai pas compte des réponses visant à travestir la vérité. Je n'accepterai pas d'étudier les réponses qui permettraient au parti libéral de l'emporter momentanément sur le parti néo-démocrate dans leur lutte incessante pour la second place. Cela, je ne le ferai pas. Ce que je ferai, par contre, c'est étudier les réponses qui permettraient aux Canadiens de mieux vivre, de vivre dans la dignité et l'indépendance, et qui permettraient au gouvernement du Canada de relever ces défis, compte tenu des impératifs qu'il subit. Voilà mon rôle, l'engagement que je prends envers la Chambre et que tous, je l'espère, comprendront dorénavant.

**Des voix:** Bravo!

● (1420)

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je rappelle à tous les députés que les discours sont maintenant limités à dix minutes. Le député de Sudbury (M. Frith) a la parole.

**L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury):** Monsieur le Président, comme dix minutes sont vite écoulées, je vais diviser mon discours en deux: premièrement, le fond de la question à l'étude et, deuxièmement, la méthode choisie par le gouvernement pour débattre cette question très importante. En toute déférence, je dis au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) que, jusqu'ici, cette méthode n'a pas facilité le débat. En fait, parce que la confusion règne chez ses collègues du cabinet, il a mal servi les Canadiens et le Parlement.

Quand le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) s'est adressé à la Chambre des communes ce matin, il a créé l'impression que c'est surtout à son parti que nous sommes redevables de toute la législation sociale adoptée au Canada depuis la Confédération, il y a 117 ans. Je n'ai pas du tout l'intention de prétendre qu'un parti politique en particulier a le monopole de la vertu ou de la vérité. Je tiens à dire, cependant, que, comme Canadiens, nous pouvons tous être fiers de l'héritage que les libéraux nous ont légué. Depuis 70 ans, le parti libéral a presque toujours été au pouvoir. C'est le parti libéral qui a donné aux Canadiens les allocations familiales, la sécurité de la vieillesse et le régime de pensions.

Les députés devraient se rappeler une chose de façon à bien situer ce débat dans son contexte quand nous le poursuivrons l'an prochain: chaque fois qu'un programme universel a été mis sur pied, l'âge ou la cellule familiale étaient des critères de base. Tous en bénéficient, peu importent leurs revenus. Comme mon chef l'a dit ce matin, tout régime ou programme conçu exclusivement pour les pauvres finit par devenir un pauvre régime ou programme.